

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2019
21 ET 22 FEVRIER 2019**

N° 2019/O1/017

**MUZIONE
CÙ DUMANDA D'ESAME PRIURITARIU**

- **POSTADA** : M. Michel GIRASCHI AU NOM DU GROUPE « CORSICA LIBERA »
- **UGETTU** : MISE EN PLACE D'UNE AUTRE VOIE AU CONCOURS A DESTINATION DES CONTRACTUELS DU GRAND PLAN DE FORMATION.

CONSIDERANT le grand plan de formation et l'objectif de former les enseignants déjà titulaires au bilinguisme,

CONSIDERANT que pour la formation des enseignants titulaires, le plan repose sur le principe d'un remplacement de ces titulaires sur une période de huit semaines,

CONSIDERANT la création à cet effet d'une brigade de remplacement,

CONSIDERANT que les contractuels de cette brigade sont appelés à se déplacer dans toute la Corse, souvent très loin de leur domicile,

CONSIDERANT que les enseignants de cette brigade ont vocation à préparer le concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) bilingue,

CONSIDERANT que les enseignants de cette brigade ont acquis une expérience professionnelle et pédagogique pluridisciplinaire certaine,

CONSIDERANT d'une part les difficultés que ces enseignants rencontrent dans la préparation de ce concours de par leur mobilité permanente sur l'ensemble du territoire de la Corse, et d'autre part, qu'il n'est pas question de léser les étudiants

préparant leur concours au sein l'ESPE en diminuant le nombre de professeurs reçu au concours,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE la mise en place d'une autre voie de recrutement valorisant leurs acquis professionnels et tenant compte des contraintes que rencontrent les enseignants contractuels de la brigade du Grand Plan de Formation de la Langue Corse (GPFLC).